



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 16 décembre 2020 à 18 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,
Président de séance
Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
(jusqu'à 19h)
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Frédéric SICARDI, conseiller municipal
Mme Marinella GIARDINA, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

Mme Sophie ECKENBERG, conseiller municipal
Mme Floriane CAZAL, conseiller municipal
Mme Stéphanie JACQUOT, conseiller municipal
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal
M. Marco SAGRADA, conseiller municipal
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Elodie ROBERT, conseiller municipal
M. Sébastien USCHER, conseiller municipal
(jusqu'à 19h18)
Mme Marie HILL, conseiller municipal,
M. Romain CINNERI, conseiller municipal
Secrétaire de séance
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU, conseiller municipal
Mme Joanna GENOVESE, conseiller municipal
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

Mme Patricia MARTELLI à M. Marcel CAMO (à partir de 19h)
Mme Nicole ZAPPIA à M. Jean-Claude ALARCON
M. Lionel BREZZO à Mme Sandra PAIRE
Mme Habiba PAILLAC à M. Jean-Claude GUIBAL
Mme Pascale VERAN à Mme Joanna GENOVESE
M. Olivier BETTATI à M. Patrice NOVELLI
M. Jean-Christophe STORAI à M. Florent CHAMPION

Etait absent :

M. Sébastien USCHER (à partir de 19h18)

M. Romain CINNERI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020 qui est approuvé à **la majorité absolue des suffrages exprimés – 28 voix pour, 7 abstentions (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion).**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Engagement des démarches pour la constitution d'une commission extra-municipale pour le climat

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

prend acte de l'urgence climatique sur le territoire mentonnais et autorise le Maire à s'engager dans le cadre d'une mobilisation pour le climat en l'autorisant à :

- demander à l'Etat de donner aux territoires les moyens de luttés adaptés contre le changement climatique,*
- entamer des démarches afin de constituer un « Conseil Local pour le Climat »,*
- signer tous les actes afférents à cette démarche citoyenne.*

Affaire n°2 : Décision modificative n°3 – budget principal, exercice 2020

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés – (28 voix pour, 7 contre (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion),

adopte la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2020 relative à des mouvements en section de fonctionnement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.

Affaire n°3 : Avances sur subvention à divers organismes – budget principal, exercice 2021

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

à l'unanimité

décide l'attribution des avances sur subvention aux trois organismes suivants :

Caisse des Ecoles : 18 000 €

Office de Tourisme : 407 600 €

Centre communal d'Action Sociale : 1.400.000 €

dit que les crédits susvisés seront intégrés dans le budget primitif du budget principal qui sera proposé à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2021, au chapitre 65 :

. fonction NFA 423, compte budgétaire 657361 pour la Caisse des Ecoles,

. fonctions NFA 33 et 95, compte budgétaire 65737 pour l'Office de Tourisme,

. fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64, compte budgétaire 657362 pour le Centre Communal d'Action Sociale

Affaire n°4 : Avances sur subvention à divers clubs sportifs, budget principal, exercice 2021

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

à l'unanimité (Mme Isabelle ALMONTE et M. Frédéric SICARDI ne prennent pas part au vote)

décide d'attribuer des avances sur subvention aux cinq clubs sportifs suivants :

Rapid Omni Sport de Menton : 56 000 €

Menton Basket Club : 52 000 €

Etoile de Menton : 16 000 €

La Garde, section gymnastique : 6 000 €

Cercle des Nageurs : 5 600 €

dit que les crédits susvisés seront intégrés dans le budget primitif du budget principal qui sera présenté à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2021 au chapitre 65, fonction NFA 40 et compte budgétaire 6574.

Affaire n°5 : Engagement des investissements, budget principal, exercice 2021

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

à l'unanimité

adopte les propositions énoncées et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier 2021 et la date d'adoption du budget primitif 2021 du budget principal, les crédits susvisés de la manière suivante :

- Chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles »	115.500 €
- Chapitre 204 – « Subventions d'équipement versées »	92.500 €
- Chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »	3.022.250 €
- Opération 839 – « Basilique Saint-Michel »	62.000 €
- Opération 842 – « Submersion marine du musée Jean Cocteau, collection Severin Wunderman »	120.000 €
- Opération 843 – « Etablissement d'accueil du jeune enfant l'Aroma »	27.500 €

décide d'intégrer les crédits susvisés dans le budget primitif du budget principal à proposer à l'assemblée délibérante pour l'exercice 2021.

Affaire n°6 : Annule et remplace la délibération n°12/19 du 25 mars 2019

Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la S.A. d'HLM « UNICIL » pour l'acquisition en VEFA et en usufruit pour une durée de 15 ans de 29 logements (20 PLUS et 9 PLS) et 15 places de stationnement en sous-sol à la résidence « Cap Riviera », située 7 avenue de Sospel et avenue Riviera à MENTON

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

à l'unanimité

accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts d'un montant de 756.098 € et de 414.530 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 91269 et n° 116094, constitués respectivement d'une ligne et de deux lignes de prêt.

Ces deux prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA et en usufruit pour une durée de 15 ans de 29 logements (20 PLUS et 9 PLS) et 15 places de stationnement en sous-sol à la résidence « Cap Riviera », située 7 avenue de Sospel à MENTON.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « UNICIL » la convention de garantie communale avec réservation de 6 logements (4 PLS et 2 PLUS) et 6 places de stationnement en sous-sol appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement d'une pièce et cinq appartements de 2 pièces.

- Affaire n°7 :** **Dépénalisation du stationnement payant – renouvellement de la convention avec l'ANTAI**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
à l'unanimité
autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTAI.
- Affaire n°8 :** **Rapport d'activités de la Sarl Parc Saint Michel**
Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Prend acte
du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Parc Saint Michel, filiale de la Société Groupe Principiano (société par actions simplifiée) pour la saison 2018-2019 et dit que ce rapport est mis à disposition des administrés pour y être consulté à la mairie, à la direction générale des services – secrétariat des assemblées.
- Affaire n°9 :** **Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement en nature à la Fondation Nationale – Sciences Po Menton - Convention d'objectifs**
Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
à la majorité absolue des suffrages exprimés – (27 voix pour, 1 contre (Mme Giorgio-Reverdiau et 6 abstentions (M. Novelli, Storai, Bettati, Véran, Genovese et Champion),
attribue une subvention en nature d'un montant de 200.000 € à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs correspondante avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Affaire n°10 :** **Maintenance et conduite de chauffe des installations de chauffage des bâtiments communaux de la ville de Menton -Modification n°1 du contrat : prorogation du délai d'exécution.**
Rapporteur : M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
à l'unanimité
autorise M. le Maire à signer le modificatif n° 1 à l'accord-cadre « Maintenance et conduite de chauffe des installations de chauffage des bâtiments communaux » pour la prolongation de délai et l'augmentation du montant forfaitaire à intervenir avec la société Cepitelli Climat Confort et tous les actes y afférent.
- Affaire n°11 :** **Consultation de la commission consultative des services publics locaux - Délégation du service public des activités balnéaires. Lots de plages naturelles exploitables de la baie Ouest n°3 et 4.**
Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
à l'unanimité
décide de consulter la commission consultative des services publics locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion du service public des activités balnéaires sur les lots de plages naturelles exploitables n°3 et 4 de la baie Ouest.
- Affaire n°12 :** **Redevances d'usage et des conditions d'application des deux ports de Menton, Vieux port et Menton Garavan, au 1^{er} janvier 2021**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
à l'unanimité
adopte le barème de redevances et les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les deux ports de Menton.
- Affaire n°13 :** **Revalorisation des tarifs des parcs de stationnement enterrés – Parkings Hôtel de Ville, Saint-Roch, George V et Bastion**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
affaire retirée en séance

- Affaire n°14 :** **Modification de tarifs concernant les droits de places « Marchés forains et brocantes »**
Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
à l'unanimité
adopte les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et les intègre au Règlement de Voirie et Droits de Place.
- Affaire n°15 :** **Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Menton Sourire »**
Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, conseiller municipal
à l'unanimité
approuve le versement de la subvention exceptionnelle au profit de l'association Menton Sourire et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de l'exercice 2020 : chapitre 65, NFA 025, compte budgétaire 6574.
- Affaire n°16 :** **Détermination des taux d'avancement à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade ou d'un échelon spécial à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la fin du mandat**
Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire
à l'unanimité
adopte les taux des avancements de grade, avancement échelon classe exceptionnelle et avancement échelon spécial pour l'année 2021 et ce jusqu'à la fin du mandat municipal.
- Affaire n°17 :** **Convention de mise à disposition de trois agents titulaires entre la Ville de MENTON et la Caisse des écoles**
Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire
à l'unanimité
adopte la présente délibération et approuve la convention de mise à disposition, pour 2 ans, autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à ladite mise à disposition et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.
- Affaire n°18 :** **Mutualisation du Directeur Général des Services entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)**
Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
à l'unanimité
autorise le principe de la mutualisation du Directeur Général des Services entre la Ville de MENTON et la CARF, précise que cette mutualisation interviendra dans le courant de l'année 2021, adopte le principe de la convention de mise à disposition du Directeur Général des Services entre les deux parties susvisées et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à ladite mutualisation.
- Affaire n°19 :** **Compte-rendu des décisions municipales**
Rapporteur : M. le Maire
Prend acte
des décisions prises par M. le Maire depuis la séance du 1^{er} décembre 2020 et enregistrées sous les n°486/20 à 525/20.

Questions orales des élus du groupe « Menton Demain »

Règlement intérieur - attribution d'une salle

M. le Maire

Aux termes de l'article L.2121-27 du code général des collectivités territoriales, l'opposition municipale a le droit de bénéficier d'un local. Je vous confirme que, respectueux de ces dispositions, j'ai prévu que le groupe « Menton Demain » puisse bénéficier d'une salle. Ainsi, un bureau situé dans l'aile des services techniques vous sera dédié dès le 4 janvier 2021 – Un courrier vous précisera les modalités d'utilisation dudit local.

Nous constatons que depuis la fin du mois de mars, le chantier de l'hôtel 5 étoiles à Garavan est à l'arrêt. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons ? D'où vient le problème ?

M. le Maire

Le chantier a été interrompu à cause des mesures sanitaires prises dans le cadre de la pandémie COVID 19 et des difficultés rencontrées par les investisseurs à anticiper l'activité touristique dans les périodes post-covid. Ils souhaitent une meilleure visibilité du marché avant de poursuivre.

Nous aurons plus d'informations dans le courant du mois de janvier sur l'interruption de ce chantier car nous avons rendez-vous avec le président de PROGEREAL et nous le questionnerons sur les raisons et la nature des problèmes qui ont conduit à l'arrêt du chantier.

Depuis des mois, des postes à responsabilités de l'administration municipale sont vacants, ou à défaut assurés par des intérim. Qu'en est-il aujourd'hui des recrutements relatifs au :

- Directeur Général des Services ;

Le recrutement est intervenu et il prendra ses fonctions à compter du 20 janvier 2021

- Directeur Général des Services Techniques ;

La procédure de recrutement est en cours et compte-tenu des problèmes de calendrier pour terminer un ouvrage important, la prise de fonction devrait intervenir courant février 2021.

- Directeur de la Sécurité ;

Actuellement il y a deux chefs de police qui assurent pour l'un les tâches administratives et pour l'autre les tâches opérationnelles. Ce système fonctionne bien. Un équilibre a été trouvé et ce binôme gère avec de très bons résultats les effectifs de la police municipale.

- Directeur de la Communication.

A ce jour, nous n'avons pas trouvé le candidat correspondant au profil recherché. Nous espérons que le futur directeur sera parmi les 3 candidats que nous devons encore recevoir.

Nous avons également appris que votre ancienne cheffe de cabinet n'était plus en poste. Une personne a-t-elle déjà été nommée en remplacement ? Si oui, a-t-elle déjà pris fonctions ?

Mme Marie-Laure MORGADO qui exerçait la fonction, a rejoint le C.C.A.S, dont elle était Directrice Adjointe. C'est M. Rémy PASSERON qui a pris ses fonctions de chef de cabinet.

Le Conseil Municipal du Mercredi 16 Décembre prochain étant prévu « sans public », pourriez-vous nous indiquer par quels moyens les débats de cette assemblée seront-ils retransmis en direct ?

Nous avons envoyé la convocation 5 jours francs avant la date du conseil, et ce, alors que nous étions en confinement et obligés de l'envoyer sous peine d'avoir à refixer une autre date de conseil municipal.

La convocation prévoyait que la séance se déroulerait sans public et une demi-heure après le premier ministre annonçait qu'il y aurait déconfinement à compter du 15 décembre 2020.

La loi du 14 novembre 2020 dispose que lorsque le public ne peut pas assister à la séance en raison d'une décision du maire, ces dispositions sont valides.

Dans le cas de figure pour la séance du 16 décembre, nous considérons la décision ne résultant pas d'une décision du maire mais en application de la réglementation, il n'y a donc pas lieu de retransmettre la séance par voie électronique.

M. Florent CHAMPION

Notre intervention ne visait pas à vous reprocher la convocation à huis clos. Nous sommes conscients des problèmes liés à la crise sanitaire et il est légitime que le public ne soit pas présent afin de ne pas propager le Virus.

Nous voulions simplement attirer votre attention par rapport aux moyens de retransmission du public, d'autant plus que la presse est absente ce soir. Ces deux éléments combinés ne participent pas à la transparence du débat et au fait que la population puisse avoir connaissance des débats de cette assemblée.

M. le Maire

Il est vrai que nous n'établissons qu'un simple relevé de décisions et de votes. Pour le reste, les dossiers sont à disposition.

Nous allons y réfléchir et on va peut-être consacrer, sur le prochain numéro de Menton-Info, un compte-rendu de cette séance du conseil municipal, portant sur les principaux points.

La séance est levée à 19h56.

MENTON, le 21 décembre 2020



Le Maire,

Jean-Claude GUBAL